

PROLOGUE

Par un petit matin clair et froid, nous avons traversé Berlin-Ouest encore désert à cette heure pour gagner le pont de Glienicke. Notre voiture venait de s'arrêter devant l'arche d'acier qui enjambe le lac pour rejoindre l'Allemagne de l'Est occupée par les Soviétiques. De l'autre côté, Potsdam ; à droite, au faîte d'une colline, la silhouette d'un ancien château ; de part et d'autre du lac, des bois touffus.

C'était le 10 février 1962.

En bas, sur la rive, trois pêcheurs surveillaient leurs bouchons, en nous jetant de temps en temps un regard curieux. Quelques cygnes blancs glissaient sur les eaux.

À l'autre bout du pont, baptisé en 1945 « pont de la Liberté » par les Russes et nos GI, on pouvait deviner un groupe d'hommes portant des toques de fourrure sombre. Parmi eux, reconnaissable à sa haute taille, Ivan Schischkine, un diplomate soviétique de Berlin-Est : c'est avec lui que j'avais négocié l'échange de prisonniers auquel trois gouvernements allaient maintenant procéder.

Il était près de 3 heures du matin à Washington, mais à la Maison Blanche les lumières demeuraient allumées. Le président Kennedy ne s'était pas couché, dans l'attente d'un appel : une ligne téléphonique directe le reliait à Berlin.

Non loin de nous, des policiers militaires en imperméable patrouillaient aux environs. Les gardes de Berlin-Ouest venaient de recevoir l'ordre d'abandonner leur poste et sirotaient du café à l'intérieur d'une petite guérite, leurs carabines disposées en faisceaux dans un coin. Ils semblaient désorientés et vaguement inquiets.

Deux voitures de l'armée américaine stoppèrent derrière nous : encadré d'imposants gardes du corps, Rudolf Abel apparut, amaigri, paraissant plus vieux que ses soixante-deux ans. Son séjour en prison l'avait marqué. Jusqu'au dernier moment pourtant, sa constante maîtrise de soi ne l'abandonnait pas.

Rudolf Ivanovitch Abel était colonel du KGB, le service de renseignements soviétique. Les États-Unis le considéraient comme le « résident » qui, depuis un studio de Brooklyn, avait assumé pendant neuf ans la direction de l'ensemble du réseau d'espionnage soviétique en Amérique du Nord. Arrêté en juin 1957, il avait été condamné à quarante-cinq ans de prison.

De l'autre côté du pont se tenait Francis Gary Powers, un pilote américain de trente-deux ans, abattu le 1^{er} mai 1960 en survolant l'Union soviétique à bord d'un avion espion U-2. Sa mission consistait à prendre des photographies des bases de fusées. L'incident avait servi de prétexte à Khrouchtchev, pâle et tremblant de rage, pour faire avorter la Conférence des Quatre Grands qui s'était tenue à Paris peu après.

Abel et Powers étaient les protagonistes de l'échange.

J'étais l'avocat d'Abel. Tout au long de ses cinq années de prison, j'avais de ce fait été le seul à pouvoir lui rendre visite et à correspondre avec lui. Personnalité extraordinairement brillante, le colonel Abel était dévoré d'une véritable soif d'apprendre. Quand il n'étudiait pas, il enseignait. Il avait besoin d'une présence pour pouvoir échanger des idées. Pendant la période où il se trouvait détenu à la prison fédérale de New York, il en avait même été réduit à enseigner le français à un homme de main de la mafia, à moitié illettré, convaincu de racket à main armée.

C'est ainsi qu'Abel et moi nous sommes mis à parler. Et à nous écrire. Nous tombions tantôt d'accord, tantôt pas :

concernant son affaire, la justice américaine, la situation internationale, la théorie des probabilités en mathématiques, l'éducation des enfants, l'espionnage et le contre-espionnage, la solitude de tous les hommes pourchassés, la question de savoir s'il serait incinéré au cas où il viendrait à mourir en prison. La curiosité insatiable du colonel allait de pair avec l'étendue de ses connaissances.

Il me faut pourtant au seuil de ce récit reconnaître qu'Abel ne m'a jamais dit avoir espionné les États-Unis sur l'ordre de la Russie soviétique. Il n'en a jamais convenu, même vis-à-vis de moi. Cela peut paraître incroyable, c'est pourtant la vérité. À l'en croire, il était un colonel du KGB qui n'avait fait du renseignement que pour son compte personnel. J'ai cependant toujours pensé que les preuves de la culpabilité d'Abel – et de l'URSS – étaient accablantes. Toute ma défense reposait sur ce postulat, que d'ailleurs Abel accepta tacitement jusque dans nos entretiens. Mais à aucun moment il n'en convint expressément, pas même avec moi.

Pourquoi? Me prenait-il pour un naïf, pour un sympathisant des Soviétiques ou craignait-il de me gêner? Je ne le crois pas. Je pense, en fin de compte, que son instinct profond, rompu par trente ans de discipline intérieure, lui interdisait un tel aveu qui n'était pas, en outre, nécessaire à sa défense. Un jour, je lui ai demandé son véritable nom. Il hésita, puis: « S'agit-il d'un élément indispensable à ma défense? » Je répondis que non. Il tapota le sol du pied: « Alors, parlons de choses plus importantes. »

Dès le début, Abel avait accepté la situation paradoxale dans laquelle me plaçait ma commission d'office. Il partageait ma conviction qu'en assurant sa défense par tous les moyens valables, avec toute la compétence dont j'étais capable, je rendais service à la fois à mon pays et à ma profession. Mais il tenait à faire la distinction entre les renseignements nécessaires pour faire prévaloir ses droits et d'autres éléments

d'information sans rapport direct avec son affaire, mais qui auraient pu présenter de l'intérêt aux yeux des services de contre-espionnage américains. Franchise mais prudence, telle était la règle imposée et respectée de part et d'autre.

Le caractère exceptionnel de cette relation d'avocat à client m'a considérablement aidé à écrire ce livre, commencé en 1960, peu après la décision de la Cour suprême. J'aurais toujours eu plus ou moins mauvaise conscience si j'avais attendu pour le faire que le colonel soit reparti derrière le rideau de fer. J'avais d'ailleurs mis Abel au courant de mes intentions. Puisque, de toute façon, on consacrerait un livre à son affaire, il préférerait me le voir entreprendre plutôt que de se fier au travail « d'un écrivain professionnel qui pourrait avoir tendance à exagérer ou déformer les faits dans un but commercial ».

Le jour où j'ai été commis pour assurer la défense d'Abel, j'ai décidé de tenir un journal. C'est à partir de ces notes que ce livre a été écrit, et aussi de la correspondance d'Abel avec sa « famille », du compte rendu officiel des débats et enfin de mes rapports envoyés au Département d'État sur ma mission à Berlin-Est.

Pourquoi ai-je accepté cette cause? Qui était Abel? Quels sentiments peut éprouver un Américain qui traverse le rideau de fer sans la protection de l'immunité diplomatique pour aller négocier avec les Soviets? L'échange du pont de Glienicke servait-il au mieux les intérêts des États-Unis et du monde libre? À toutes ces questions, et à d'autres encore, ce livre fournit une réponse.

Dès 1957, assis à mon bureau, seul, j'écrivais dans mon journal à propos de mes relations quotidiennes avec Abel – un peu froidement, j'en conviens maintenant: « Nous sommes deux hommes venus d'horizons opposés, réunis par le destin et la loi américaine dans une affaire classique qui mérite un traitement classique. »

L'ARRESTATION

DÉSIGNÉ D'OFFICE

« Allô, Jim... Je vous appelle à propos de cet espion russe que le FBI vient d'arrêter. Le Conseil de l'ordre demande que vous le défendiez. Qu'en pensez-vous ? »

C'était un de mes associés qui m'appelait de mon bureau de New York. Rien qu'à sa voix, je le sentais persuadé de m'annoncer une mauvaise nouvelle. Quand j'eus raccroché, je me tournai vers ma femme pour la mettre au courant. Elle s'assit sur le lit et me dit d'un air las : « Oh, non ! »

C'était le lundi 19 août 1957, il était 9 h 30 et nous venions d'arriver à notre maison de campagne pour y prendre de brèves vacances longtemps différées.

L'accusé devait être déféré devant un jury criminel à Brooklyn – je l'avais appris par les journaux deux semaines auparavant. Il s'agissait du colonel Rudolf Ivanovitch Abel. De sinistres articles le dépeignaient comme un « maître espion » qui coiffait la totalité de l'espionnage soviétique illégal¹ aux États-Unis.

Je pris conseil auprès d'un confrère dont j'estimais le jugement. Il me dissuada d'accepter ma désignation : « Qu'ils confient sa défense à un avocat d'assises ! Vous en avez déjà

1. Les services soviétiques appellent « illégal » l'agent de renseignement qui vit et opère dans un pays d'une manière entièrement clandestine et sans bénéficier d'une « couverture » diplomatique. Si une telle couverture procure, en effet, de multiples facilités (immunité, transmissions, etc.) aux agents dits « légaux », elle n'est pas possible en temps de guerre et risque, même en temps de paix, de compromettre les ambassades à l'étranger.

fait plus que vous ne deviez à la barre. Mais naturellement c'est à vous de décider.»

Quant à mon professeur de golf, son avis, ce matin-là, fut encore plus catégorique : « Mais, bon Dieu, pourquoi faut-il défendre un tel salaud ? »

Je répliquai que, d'après notre Constitution, chaque homme, si décrié soit-il, a droit à un défenseur et à un procès loyal. Dès lors le problème était simple : qui défendrait Abel ? Mon moniteur accepta mon point de vue, mais il me parut évident qu'il tenait mes divagations intellectuelles pour responsables de mes médiocres performances sportives...

Peu avant midi, toujours indécis, j'appelai le bâtonnier qui m'avait désigné. Il se départit de son calme habituel : « Le Conseil de l'ordre est profondément convaincu qu'au-delà de ce procès c'est la justice américaine que l'on jugera autant que le colonel soviétique. »

Il me fit savoir sans détours que le Conseil avait envisagé de désigner plusieurs avocats éminents – ceux-ci s'étaient récusés pour des raisons politiques. L'époque du maccarthysme n'avait pas encore pris fin. Le Conseil avait alors pensé que, en raison de mes fonctions de conseiller de l'OSS pendant la guerre et de mon expérience personnelle et professionnelle, j'étais seul qualifié pour assurer la défense du colonel Abel. Je fis valoir que depuis quelque temps je n'avais pas plaidé d'affaire criminelle devant la Cour fédérale et que je tenais à voir désigner à mes côtés un de mes jeunes confrères. Le bâtonnier me donna son accord. Une heure plus tard, il me rappelait pour me dire que le juge Matthew Abruzzo, président de la Cour de district, désirait me voir le lendemain à 11 heures. C'est devant lui qu'Abel avait été traduit et c'est à lui que revenait la désignation d'un avocat.

Je me plongeai dans la législation sur l'espionnage et appris, non sans étonnement, que depuis le célèbre procès Rosenberg, « les espions atomiques », le Congrès avait fait de l'espionnage

« pour le compte d'une puissance étrangère » un crime passable de la peine de mort, même en temps de paix.

Sans aucun doute, le colonel que l'on nommait Abel avait de sérieux ennemis, qui pourraient même être les derniers. Et c'était cet homme qu'on me demandait de défendre...

Je dînai tranquillement avec ma femme et, à 21 heures, pris le train de nuit pour New York. Le lundi soir, le train est presque vide et j'étais seul dans mon compartiment. J'essayai de lire, mais en vain : ma pensée revenait sans cesse à cette désignation. Elle m'obsédait, pour aussi désespérée et impopulaire qu'elle parût. Vers 1 heure du matin, bien avant d'atteindre New York, j'étais résolu à accepter de défendre le colonel Abel.

Le lendemain matin, je me rendis à la Cour fédérale de Brooklyn, où le juge Abruzzo m'avait donné rendez-vous. Bien qu'il siègeât à ce poste depuis de nombreuses années, je n'avais jamais eu l'occasion de le rencontrer. Je lui exposai les raisons susceptibles, selon moi, de faire obstacle à ma désignation : j'étais catholique, ancien officier de l'OSS et commandeur de l'American Legion. Balayant mes objections d'un geste, il déclara que c'étaient là, au contraire, des qualités supplémentaires pour une telle tâche.

Il me tendit alors une copie de l'acte d'accusation et m'annonça solennellement qu'il me désignait pour assurer la défense d'Abel. Devant le fait accompli, toute réflexion devenait inutile. Il ne me restait plus qu'à donner mon accord, ce que je fis avec calme.

« Notre gouvernement, me dit-il, considère l'accusé comme l'agent soviétique le plus important jamais arrêté aux États-Unis. » Le procès ne manquerait pas d'avoir un retentissement international : c'était sans doute pourquoi une vingtaine d'avocats l'avaient appelé ou s'étaient présentés à lui pour solliciter leur désignation. « Néanmoins, déclara-t-il

sèchement, leurs raisons ne m'ont pas pour autant convaincu qu'ils étaient professionnellement qualifiés. »

Le juge m'indiqua qu'à son arrestation Abel possédait plus de vingt et un mille dollars en espèces ou en banque et que, encore que j'aie toute liberté pour discuter de mes honoraires avec mon client, la Cour admettrait un honoraire d'au moins dix mille dollars, non compris mes frais personnels. Je répondis que j'acceptais ce chiffre, mais que j'avais déjà décidé d'en faire don à des œuvres de charité. « Ça vous regarde! », me répondit-il, mais il parut surpris.

L'après-midi, je reçus les journalistes qui envahirent mon bureau de Manhattan. Je commençai par dire que j'avais accepté la défense d'Abel comme une mission au service de l'État et soulignai que l'intérêt national commandait qu'Abel soit jugé selon toutes les règles. J'insistai sur la distinction qu'il convenait de faire entre les Américains considérés comme traîtres et les espions étrangers qui servaient leur propre pays :

« Il ne faut pas confondre le cas de l'accusé avec celui de gens comme les Rosenberg ou Alger Hiss. À s'en tenir aux charges relevées par l'accusation, il est évident que nous n'avons pas affaire en l'espèce à des Américains qui ont trahi leur pays, mais à un citoyen russe qui a accompli pour le compte de son pays une mission extraordinairement dangereuse, à peu près au même titre qu'un soldat. En tant qu'Américain, je veux espérer que notre gouvernement dispose, dans de nombreux pays du monde, d'hommes semblables chargés de missions analogues. »

Quelqu'un demanda : « Êtes-vous satisfait d'avoir été désigné? » Je réfléchis un instant avant de répondre avec franchise : « Ce n'est pas ce que je peux dire. Non. Mais je m'incline respectueusement devant la décision de mon barreau, qui a porté son choix sur moi. »

Je me souvins à cet instant de ce que m'avait dit le matin au téléphone le président de la Cour suprême de New York

en me souhaitant bonne chance : « Je pense que vous devez savoir à quoi vous en tenir. Depuis que John Adams a défendu les soldats britanniques accusés du massacre de Boston en 1774, jamais aucun avocat n'a eu à défendre accusé plus impopulaire. »

PREMIÈRE RENCONTRE

Le mercredi, je devais pour la première fois rencontrer mon nouveau client, le colonel Rudolf Ivanovitch Abel, au palais de justice de Brooklyn. Comme au premier jour d'un grand procès criminel, il y avait de l'électricité dans l'air – tout le monde le sentait, des huissiers aux garçons d'ascenseur. Partout des journalistes, des magnétophones, des caméras et des projecteurs.

On me conduisit à la cellule du prisonnier. Après les présentations et une brève poignée de main, nous nous rendîmes par les couloirs où nous happaient les caméras de télévision à une petite pièce que j'avais demandé de réserver à notre intention pour ce premier entretien.

La porte se referma derrière nous. Dehors, des policiers montaient la garde. Nous nous trouvions brusquement seuls face à face, de part et d'autre d'une table.

« Voici mes lettres de créance, dis-je à Abel en lui tendant une copie de la décision du Conseil de l'ordre qui me désignait pour le défendre. J'aimerais que vous lisiez ceci avec attention pour me dire si vous y voyez une raison quelconque qui s'oppose à ce que j'assure votre défense. »

Abel ajusta ses lunettes avant de prendre connaissance du procès-verbal, cependant que je l'étudiais. Il me semblait plutôt en piteux état dans ses vêtements fripés ; je me dis que, pour comparaître devant la Cour, il devrait porter une tenue décente qui concoure à une attitude digne.

Je pensais aux descriptions lues dans les journaux et les magazines : « Un monsieur-tout-le-monde de petite taille... visage anguleux de patricien... long nez... yeux brillants qui évoquent un curieux oiseau. » Quant à moi, j'aurais plutôt pris Abel pour un professeur – mais, cela me revint plus tard, c'était aussi le cas d'Himmler. Abel était mince, mais fort et nerveux. Je m'en étais aperçu quand il m'avait serré la main.

Lorsqu'il eut terminé sa lecture, il me regarda : « Je ne vois rien dans tout cela qui puisse influencer ma décision. Considérez que je suis prêt à vous accepter comme conseil. » Il s'exprimait en parfait anglais, avec l'accent d'Oxford d'un Britannique qui aurait vécu quelques années à Brooklyn.

Je pus constater par la suite que les américanisms n'avaient non plus pas de secret pour lui, qu'il parlait cinq autres langues, qu'il était ingénieur en électronique, connaissait la physique et la chimie nucléaires, se révélait un musicien et un peintre amateur accompli, doublé d'un mathématicien hors pair.

En ce qui concernait les honoraires, je lui déclarai que j'acceptais le chiffre que le tribunal avait estimé raisonnable, mais pour en faire don à des œuvres. Lui aussi fit la même remarque : « C'est vous que cela regarde. » Il tomba d'accord sur le chiffre de dix mille dollars déjà envisagé, et ajouta qu'un avocat qui lui avait rendu visite en prison lui avait demandé quatorze mille dollars pour l'assister au procès. Il l'avait mis à la porte « pour son manque de dignité professionnelle, et aussi pour son regard cauteleux et ses ongles sales ». C'est là agir en gentleman, me dis-je en moi-même.

Quand nous en eûmes fini avec ces formalités, il me demanda mon sentiment au sujet de son affaire. « Ils m'ont coincé à poil », dit-il avec un sourire en coin.

Je me mis à rire : lorsque le FBI avait fait irruption dans sa chambre d'hôtel de Manhattan par un étouffant matin de juin, Abel dormait dans le plus simple appareil.